

**FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF)
RÉUNION DU COMITÉ DES PARTICIPANTS**

Par moyens électroniques

28 mars 2017

Résolution PC/Electronic/2017/4

Demande de la Papouasie Nouvelle Guinée pour un financement additionnel

Considérant que :

1. Le Comité des Participants (CP), par la Résolution PC/10/2011/1.rev, a adopté cinq critères pour attribuer un montant additionnel jusqu'à concurrence de 5 millions USD à un Pays Participant à la REDD+ ;
2. PC/12/2012/2 énonce le processus de soumission et d'examen des demandes de financement additionnel, qui est détaillé dans la Note FMT 2012-7 rev ;
3. La Papouasie Nouvelle Guinée a préparé un rapport d'avancement à mi-parcours et une demande de financement additionnel, conformément au processus décrit dans la Note FMT 2012-7 rev ; et
4. La Section VI du Règles de Procédure prévoit qu'une action requise ou autorisée à être prise lors d'une Réunion du Comité des Participants peut être prise sans Réunion par le biais de moyens électroniques selon la procédure d'accord tacite.

Le Comité des Participants,

1. Estime que la Papouasie Nouvelle Guinée a satisfait aux cinq critères énoncés dans la Résolution PC/10/2011/1.rev . ; et
2. Décide d'attribuer à la Papouasie Nouvelle Guinée un financement additionnel de 5 millions USD pour poursuivre sa préparation au dossier préparatoire. À cet effet :
 - (i) Demande au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en tant que Partenaire d'Exécution, de faire preuve de diligence raisonnable, en particulier en ce qui concerne les politiques et procédures du PNUD et conformément à l'Approche Commune, en étroite collaboration avec la Papouasie Nouvelle Guinée, afin d'apporter un financement additionnel de 5 millions USD ; et
 - (ii) Demande à la Papouasie Nouvelle Guinée de faire rapport au Comité des Participants sur les progrès accomplis, conformément à la Section 6.3(b) de la Charte et aux rapports périodiques dans le cadre du Suivi et de l'Évaluation.